

Genre du véhicule : Voiture automobile légère (châssis)	Marque de fabrique : MERCEDES - BENZ.	Type 2 0 8 (601 25)	Fiche d'homologation N° CH - 0541 63
---	--	------------------------	---

Constructeur	DAIMLER - BENZ Aktiengesellschaft, D-7000 Stuttgart-Untertürkheim (D)		
Identification	sur la plaquette du constructeur; " 601 25 "		
	devant le No du châssis: "601.011" (empattement 3050 mm) ou "601.012" (empattement 3350 mm)		
Plaquette constr.	à droite, dans l'entrée		
N° du châssis	à droite, dans l'entrée		
Ident. du moteur	"115 ..." devant le No du moteur, à gauche latéralement à l'arrière sur le bloc		
Importateur princ.	MERCEDES - BENZ (SCHWEIZ) AG, Zürcherstrasse 109, 8952 Schlieren		
Véhicule homologué	- Signes fixes dans code du type voir l'identification		

Chassis		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues 4
Direction	mécanique s.d. avec assistance hydraulique	
Transmission	mécanique synchronisée	
Nombre de vitesses	4	Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV= disques / AR= exp.int. avec assistance par dépression, sur toutes les roues, régulateur selon charge, sur les roues arrière	
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service	
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	
Ralentisseur	-	
Contrôle 2 circ.	contrôle du niveau avec lampe-témoin séparée	

Moteur			
Marque	MERCEDES-BENZ	Type	115 ...
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	93,75	Course	83,60
Cylindrée	2307	CV-impôt	11,75
Puissance en kW	63 DIN	à V/min	4800
CV	86		
Bruit à l'arrêt	73	dB/A	à V/min 3600
Silencieux	2 = 480 x ø 125 600x ø 175 mm		
Mesure des gaz	ECE-15/03; CO 0,9 %		
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, chiffres 3+4 = A+2		

Carrosserie	§) roulotte d'habitation	
Nombre de portes	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	Rétroviseur	à gauche + à droite
Cale	Attelage	**)
Antivol	verrouillage de la direction	
Nombre de places	§) av	centre ar
Dimensions	§) int.	ext.
Longueur	Empattements 3050 ou / 3350	
Largeur	/	
Hauteur	Voie av 1600 ar 1610	
Porte à faux	lat.	Voies av
	av	ar
	ar	Braquage 10400 11400
Distance volant - vers l'avant du véhicule		

Poids	avant	arrière	total	§)
Poids à vide				
Charge utile				
Poids total			2550	
Garantie fabr.	1350	1400	2550	
Dimens. pneus	175 R 14 C	175 R 14 C		(Variantes +)
Ply / bar	6 / 3,75	6 / 3,75		voir
Charge	1420	1420		remarques)
pour V max	130	130		
Garantie poids remorquable avec frein				1500 **)
Garantie poids remorquable sans frein				750
Garantie poids de l'ensemble				
Poids remorquable testé				1500
Vitesse maximale selon le constructeur				124 km/h
Vitesse maximale testée				- km/h
Charge garantie sur le toit: selon le carrossier				

Equipement	§)	
Feux de route	CR	ou HCR (E)
Feux de croisement	CR	ou HCR (E)
Feux de position	A	(E) dans CR/HCR
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Citignoteurs	av	1 (E)
Catadioptrés	av	_____ ar 2a (E)
Feux de gabarit	av	_____ ar I (E)
Feux complément.	§)	
Eclairage plaque	§)	
Essuie-glace	2 balais	avec lave-glace
Avertisseurs	HELLA	e1 20005
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture automobile légère		
Marque et type	MERCEDES - BENZ 2 0 8		
Homologation			
N°	CH 0541 63		
Carrosserie	roulotte d'habitation		
Places	total §)	avant	
Poids à vide	sel. bulletin pesage	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	11,75
Poids total	2550	Cylindrée	2307

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- +) Frein de service : circuit 1 = sur demi-essieu avant + sur essieu arrière. circuit 2 = sur demi-essieu avant.
- **+) Service avec remorque : autorisé seulement si le véhicule est équipé de la traverse complémentaire d'origine "DAIMLER-BENZ type 601 A".
- +) Variante de pneus :

185 R 14 C 8 PR	AV 1380 (3,5)	AR 1700 (4,5)	V-max. 130 km/h
205 R 14 C 8 PR	1560 (3,25)	2060 (4,5)	130 km/h
215 R 14 C 8 PR	1620 (3,0)	2240 (4,5)	130 km/h
- Jantes : 5 J x 14 H2 ou 6 J x 14 H2 acier voies inchangées
- §) Les dimensions, les poids, le nombre de places, les ceintures de sécurité et leurs points d'ancrage ainsi que l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.